

# Grille de sélection du GALPA LITTORAL CALVADOS : Projet 202X-X – X« »

1. Critères obligatoires et éliminatoires (préremplie par la cellule d'animation)	Oui	Non	Commentaires, réorientations (autre priorité, Leader...)
Le projet répond-il aux objectifs du DLAL FEAMPA ?			
Le projet répond-il aux objectifs de la stratégie locale ?			
Le projet a-t-il lieu sur le périmètre d'action du GALPA ?			

2. Critères de sélection (à remplir par les membres du Comité de sélection)		Nombre de points			
		0	1	2	
Développement durable *	Économique	Le projet est-il innovant sur le territoire ?	Non <input type="checkbox"/>	Oui, par l'amélioration d'une action déjà existante / le transfert d'une innovation en provenance d'un autre territoire <input type="checkbox"/>	Oui, par le développement d'une nouvelle action sans équivalence <input type="checkbox"/>
		Le projet crée-t-il une valeur ajoutée ou de marge pour les professionnels ?	Non <input type="checkbox"/>	Nouveaux produits / nouveaux marchés géographiques <input type="checkbox"/>	Nouvelles activités pour le territoire / la profession <input type="checkbox"/>
		Le projet permet-il le rayonnement de notre territoire et des activités de la filière ?	Non <input type="checkbox"/>	Uniquement au niveau communal ou intercommunal <input type="checkbox"/>	Au-delà du niveau intercommunal <input type="checkbox"/>
	Social	Le projet crée-t-il de l'emploi ?	Non <input type="checkbox"/>	Permet le maintien de l'emploi <input type="checkbox"/>	Crée de l'emploi <input type="checkbox"/>
		Le projet améliore-t-il l'image des filières et l'attractivité des métiers ?	Non <input type="checkbox"/>	Amélioration de l'image / meilleure connaissance <input type="checkbox"/>	Attractivité forte de l'image <input type="checkbox"/>
		Le projet permet-il de maintenir dans l'emploi un sénior, d'intégrer un jeune ou d'assurer la parité ?	Non <input type="checkbox"/>	Oui, respect d'un critère <input type="checkbox"/>	Oui, tous les critères <input type="checkbox"/>
	Environnement	Le porteur de projet prend-il en compte des mesures contribuant à réduire l'impact sur les ressources environnementales et le changement climatique ?	Non <input type="checkbox"/>	Limite l'impact <input type="checkbox"/>	Réduit considérablement l'impact <input type="checkbox"/>
Le projet intègre-t-il une dimension de sensibilisation aux enjeux environnementaux ?		Non <input type="checkbox"/>	Faible sensibilisation <input type="checkbox"/>	Partie intégrante du projet <input type="checkbox"/>	
Qualité du projet		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	
	Le projet est-il fédérateur sur le territoire ?	Non <input type="checkbox"/>	Implication des professionnels de la filière pêche et aquaculture <input type="checkbox"/>	Création de synergies et complémentarités avec les acteurs du territoire <input type="checkbox"/>	
	Un plan de communication est-il envisagé par le porteur de projet ?	Non, aucune communication prévue <input type="checkbox"/>	Communication internet et vers les partenaires du projet <input type="checkbox"/>	Communication externe ou grand public <input type="checkbox"/>	
<b>TOTAL (NOTE)</b>				<b>/20</b>	
Projet rejeté <10 <input type="checkbox"/>		Projet ajourné entre 10 et 13 <input type="checkbox"/>		Projet accepté > 13 <input type="checkbox"/>	

3. Critères taux de financement (préremplie par la cellule d'animation)	Oui	Non	Commentaires, réorientations
Le porteur de projet est-il qualifié Organisme de Droit Public ou une entreprise chargée de la gestion de Services d'Intérêt Économique Général (article 106, paragraphe 2, du traité) ?			
L'un des critères suivants est-il respecté : être d'intérêt collectif, avoir un bénéficiaire collectif, présenter des caractéristiques innovantes ou garantir un accès public à ses résultats ?			
<b>Il est nécessaire d'avoir au moins un « Oui » pour prétendre à 80% d'intensité maximale d'aide publique.</b>			
Intensité maximale d'aide publique			
50% (par défaut)			
80%			

## Modalités d'utilisation de la grille de sélection

### Comment utiliser cette grille

Pour chaque projet, une grille pré-remplie sera transmise aux membres en amont du Comité de sélection et servira de repère lors de l'audition du porteur de projet et pour la rédaction de l'avis d'opportunité.

### À quoi sert cette grille de sélection ?

Cette grille est un outil à destination des membres du Comité de sélection GALPA Littoral Calvados, qui permet de sélectionner, via une procédure transparente et objective, les projets sollicitant des fonds DLAL FEAMPA.

### Qui remplit cette grille ?

La cellule d'animation renseigne les critères éliminatoires et les critères déterminant le taux de financement. Cette analyse technique préalable permet de sélectionner les dossiers aptes à recevoir l'analyse des membres du Comité de sélection GALPA.

Seuls, les projets éligibles aux fiches actions DLAL FEAMPA du GALPA Littoral Calvados seront proposés pour avis d'opportunité en Comité de sélection.

La grille de sélection est composée de trois tableaux distincts :

1. Critères éliminatoires
2. Critères de sélection du projet
3. Critères déterminant le taux de financement du projet

Les critères de sélection du projet sont remplis par les membres du Comité de sélection GALPA.